

Canada
Province de Québec
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

2015/11/16 Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le **16 novembre 2015 à 17 h** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse M^{me} Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :
M. Sébastien Frappier
M. Jean-Guy St-Onge
M. Camille Deschamps
M. Michel Taillefer
M. Réjean Dumouchel
M. Mario Archambault
formant quorum sous la présidence de la mairesse.

M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil tel que requis par les dispositions de l'article 152 du *Code municipal du Québec*. Le conseil municipal dispense le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit avis.

2015-377 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel
– Que la séance soit ouverte à 17 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-378 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Sébastien Frappier et appuyé par M. Jean-Guy St-Onge
– Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant : Autorisation d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-379 **ADJUDICATION DU CONTRAT — ACHAT DE BACS ROULANTS POUR DÉCHETS DOMESTIQUES SSK-ABDD-2015**

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a délégué à la MRC de Beauharnois-Salaberry la gestion d'un appel d'offres sur invitation en adoptant le 8 septembre 2015 la résolution 2015-301 ;

Considérant que la Municipalité a procédé publiquement à l'ouverture des soumissions reçues le 16 novembre 2015 ;

Considérant qu'un soumissionnaire a déposé une soumission ;

Considérant qu'à la suite de l'analyse de conformité des soumissions reçues, ce soumissionnaire est conforme au document d'appel d'offres ;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Gestion USD inc., lequel a déposé une soumission au montant de 34 100,00 \$ pour l'option A et de 2 262,00 \$ pour la livraison des bacs à domicile et de 575,00 \$ pour l'ajout d'un transpondeur sur les bacs commandés, toutes taxes exclues de ces montants ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge
– Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde le contrat d'achat de bacs roulants pour déchets domestiques, au plus bas soumissionnaire conforme soit Gestion USD inc., et ce, conformément

au devis SSK-ABDD-2015 selon l'option A au montant total de 34 100,00 \$ en ajoutant la livraison à domicile au cout de 2 262,00 \$ et l'ajout d'un transpondeur au cout de 575,00 \$, tous ces montants sans les taxes.

- Que la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas

2015—380

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Considérant qu'une copie des listes des comptes à payer a été remise à tous les membres du conseil pour la séance extraordinaire du 16 novembre 2015 ;

Considérant que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le conseil municipal autorise les paiements suivants :

Journal des achats 05-11-15	132 660 à 132 667	6 113,22 \$
Journal des achats 12-11-15	132 668 à 132 672	4 335,87 \$
Journal des achats 12-11-15	132 673	42,08 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-381

NOMINATION DE GARDE-FEU

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que MM. Michel Sauvé et Éric Decoste, à l'emploi de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, soient nommés garde-feux pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas

2015-382

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2016 — SÉANCES ORDINAIRES

Considérant que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que le calendrier suivant soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016. Ces séances se tiendront le lundi, sauf exception, à 20 heures à la salle du conseil située au Centre municipal :

11 janvier 2016	1 février 2016	7 mars 2016
4 avril 2016	2 mai 2016	6 juin 2016
4 juillet 2016	1 ^{er} août 2016	mardi 6 septembre 2016
3 octobre 2016	7 novembre 2016	5 décembre 2016

- Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas

2015-383

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT NUMÉRO 297-2015 CONCERNANT LA FIXATION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2016

M. Jean-Guy St-Onge, conseiller, donne avis :

- Que sera présenté à une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 297-2015 concernant la fixation des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2016.

2015-384

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL — PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise la fermeture du bureau municipal du 22 décembre 2015, 12 h au 4 janvier 2016 inclusivement.
- Que l'information soit transmise à la population par le Stan-info et le site Internet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-385

VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER

Considérant qu'en vertu de l'article 1023 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, avant le 20 janvier de chaque année, au bureau de la *Municipalité régionale de comté* (MRC), un extrait de cet état tel qu'approuvé par le conseil municipal ;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé, conformément à l'article 1023 du Code municipal, à déposer au bureau de la *MRC Beauharnois-Salaberry* la liste des immeubles qui devront être vendus, pour non-paiement des taxes municipales et scolaires, le 14 avril 2016 à 10 h.
- Que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ou, en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, à représenter la Municipalité lors de la vente des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-386

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

Considérant le besoin de la municipalité en matière de radiocommunication pour un système d'antenne pour le service mobile terrestre ;

Considérant que le projet d'acquisition et l'installation de systèmes d'antennes pour le réseau de radiocommunication ;

Considérant l'article 935 du Code municipal du Québec ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que le conseil municipal autorise l'administration de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation d'un système d'antennes dédié au service de radiocommunication mobile terrestre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente.

2015-387

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la séance soit levée à 17 h 32.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

Caroline Huot,
Mairesse

Maxime Boissonneault,
Directeur général et
secrétaire-trésorier